



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteurs	Doris Schmidhalter-Naefen, Barbara Eyer-Jaggy, Marc Kalbermatter, Reinhold Schnyder (AdG/LA)
Objet	Vendre à des «sauterelles»
Date	12.02.2021
Numéro	2021.02.086 en collaboration avec le DMTE

Les interpellants demandent au Conseil d'État de répondre à des questions concernant la vente par Lonza de sa division de spécialités chimiques de Viège à un acheteur étranger.

Le Conseil d'État a-t-il été préalablement informé que la division de spécialités chimiques de Lonza, qui affiche aujourd'hui une forte rentabilité, serait justement vendue à deux «sauterelles»?

Non, le Conseil d'État n'en a pas été préalablement informé.

Le Conseil d'État partage-t-il la revendication des syndicats que les places de travail soient garanties pour les dix prochaines années?

Le Conseil d'État a clairement formulé ses attentes envers les nouveaux propriétaires dans son communiqué pour les médias du 9 février 2021. Il n'existe toutefois aucune base légale pour pouvoir exiger la sécurisation de places de travail.

Le Conseil d'État soutient-il la revendication que les salariés restent affiliés auprès de la caisse de pension actuelle et solide de Lonza?

Le Conseil d'État ne connaît ni les détails de la situation financière de l'actuelle caisse de pension de la Lonza, ni ceux concernant les intentions des nouveaux propriétaires à cet égard. C'est aux différents syndicats qu'il appartient d'analyser la situation et de proposer la solution la plus avantageuse à leurs membres.

Le Conseil d'État soutient-il la revendication relative aux garanties d'investissement?

Les investissements doivent avant tout répondre aux impératifs économiques de l'entreprise. C'est l'orientation future de celle-ci qui va influencer les décisions d'investissement et non l'État du Valais.

Le Conseil d'État va-t-il demander des sécurités quant à l'assainissement de la décharge de Gamsenried?

Oui, le service de l'environnement (SEN) mène actuellement d'intenses discussions avec la Lonza afin que celle-ci apporte les garanties financières nécessaires à l'assainissement de l'ancienne décharge de Gamsenried.

Le canton a-t-il effectué des analyses du sol autour des installations concernées à Viège?

Le site de l'usine de la Lonza à Viège fait actuellement l'objet d'une investigation de détail, qui concerne le degré de pollution du sous-sol et des eaux souterraines ainsi que les risques qui y sont liés. L'accent est plus particulièrement mis sur la problématique du mercure. Les nombreux résultats des prélèvements sont intégrés dans un système d'information géographique, afin de documenter la situation en matière de pollution. Les fortes pollutions

sont en règle générale limitées aux un à deux mètres supérieurs des remblais artificiels et les investigations effectuées jusqu'à maintenant n'indiquent qu'une mobilité réduite des polluants. Lors de chaque démontage ou reconstruction d'installations, le SEN exige des investigations correspondantes et tout matériau d'excavation doit être éliminé de manière conforme à la loi. En outre, certains endroits du site font actuellement l'objet d'un assainissement par rapport à certains polluants (p. ex. substances per- et polyfluoroalkylées [PFAS] au niveau de l'ancienne place d'exercice des pompiers, substances organiques à divers autres endroits) et au cours de cette année, une barrière hydraulique doit être installée comme mesure de sécurité.

La Confédération ne devrait-elle pas interdire la vente de sa division de spécialités chimiques, afin d'assurer la production industrielle de désinfectants?

L'État du Valais ne peut pas répondre à cette question à la place de la Confédération. Nous savons toutefois que celle-ci prévoit la création de stocks obligatoires d'éthanol.

Sion, le 14 avril 2021